

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2024

Régulièrement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis le vendredi 6 DECEMBRE 2024 à 20h30 en salle des délibérations sous la présidence de M. MAIRE Olivier, Maire.

Etaient présents : M. MAIRE Olivier, Maire - Mme BATAILLY Christine, M. LAURENT Hervé, Mme BERTRAND Pascale, Adjointe – Mme BOCHARD Julie, conseillère déléguée - M. GIROUDON Maurice, Mme BORODINE Geneviève, M. RAFIIE Hamid, M. PETIT Aurélien.

Etaient absents : Mme CASADO Pascale, M. CATHERIN Thierry, Mme CABOUX Nathalie, Mme COQUARD Marie-Christine, M. SARRASIN Didier, M. BARRAS Jean-Marie.

Secrétaire de séance : Mme BORODINE Geneviève

M. le Maire accueille les membres, désigne la secrétaire de séance et demande aux membres d'ajouter à l'ordre du jour un avis sur le Projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais du SYTRAL Mobilités. Accordé à l'unanimité.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2024

➤ Après lecture du procès-verbal, il est adopté à l'unanimité.

2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

- ⬇ Monsieur le Maire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition à l'entreprise BETREC Ingénierie pour 16900€ HT (Lyon 03).
- ⬇ Monsieur le Maire a attribué le marché de diagnostic amiante/plomb/HAP sur les deux bâtiments avant démolition à AEC Services pour 7120,00€ HT
- ⬇ Le Département a accordé une subvention de 39000€ pour le confort d'été et la renaturation de l'école maternelle.
- ⬇ Renouvellement de 3 concessions de cimetière.

3. OPERATIONS BONS CADEAUX DE NOEL DES AINES 2024

Mme BERTRAND, adjointe déléguée aux Solidarités, propose de reconduire l'octroi de bons cadeaux de Noël 2024 aux personnes de 70 ans et plus, domiciliées à Cublize. Il serait offert deux bons cadeaux de 15€ à consommer dans les commerces de Cublize participant à l'opération. En 2024, l'opération concernerait 209 bénéficiaires, soit une enveloppe de 6270€.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- APPROUVE à l'unanimité, la reconduction de l'opération Bons Cadeaux de Noël 2024 aux Aînés.
- 2- PRECISE que cette opération concerne 209 bénéficiaires (personnes de 70 ans et plus domiciliées à Cublize) et 12 commerçants participants à l'opération (liste annexée).
- 3- VOTE une enveloppe financière de 6270,00€ répartie en 418 bons de 15,00€.
- 4- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant, l'adjointe déléguée aux Solidarités, de signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- 5- PRECISE que les crédits nécessaires à la présente délibération seront inscrits au budget communal 2025.

4. MODIFICATION DES TARIFS DU CAMPING ET DE LA PROCEDURE VENTES FLASH

Vu la délibération n°2024-01-3-1 du 12 janvier 2024 approuvant les tarifs 2024 du camping, Considérant le bilan financier et la fréquentation de la saison 2024 exposés par Mme BERTRAND, Considérant les augmentations des charges notamment les frais d'électricité, M. le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs par rapport à 2024. Pour rappel, la taxe de séjour perçue par la C.O.R. est de 0,22€/nuit/personne. Elle n'a pas changé malgré le classement 1*. Un acompte de 30% est demandé à toute réservation.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. APPROUVE à l'unanimité les nouveaux tarifs du camping municipal applicables pour la saison 2025, selon le tableau ci-dessous :

Emplacements de tourisme		
Type d'emplacements	Désignation	Prix à la nuitée
Forfait emplacement	Le forfait inclut 1 emplacement nu, 1 tente ou 1 caravane + 1 voiture ou 1 moto, ou 1 camping-car / van, 2 personnes.	15.00 €

Forfait groupe (de 9 à 25 personnes)	Le forfait inclut 1 emplacement nu, les tentes ou 1 barnum, 1 véhicule.	25.00 €
Adulte supplémentaire		5.00 €
Enfant supplémentaire de 6 à 17 ans inclus		3.00 €
Enfant supplémentaire de moins de 6 ans		gratuit
Animal		2.00 €
Electricité		3.00 €
Location d'un petit réfrigérateur	prix par jour	5.00 €
Emplacements de loisirs		
Type d'emplacements	Désignation	Prix annuel
Forfait long séjour	Ce forfait inclut un emplacement nu et l'électricité pour 6 personnes au maximum et le garage mort pour un équipement.	880.00 €
Locations de chalets 5 personnes avec 2 chambres (durée de location minimale de 2 nuits)		
	Période haute saison du 05/07/25 au 23/08/25	Période basse saison (hors du 05/07/25 au 23/08/25)
Forfait à la semaine (7 nuits)	550,00 €	400,00 €
Forfait 3 nuits consécutives (arrivée samedi ou mardi)	330,00 €	
Forfait pour 2 nuits consécutives		150,00 €
Forfait par nuit supplémentaire après les 2 premières nuits		50,00 €
Autres services		
	Désignation	Prix forfaitaire
	Location d'une parure de lit	10.00 €
	Forfait nettoyage du chalet en option	60.00 €
	Caution pour la location d'un chalet	500.00 €
	Caution pour le nettoyage d'un chalet	60.00 €

La délibération concernant les ventes de dernière minute est modifiée à l'unanimité pour simplifier la procédure de ventes flash.

Le conseil s'interroge sur les modalités de publicité des ventes de dernière minute. Actuellement elles se limitent au site web général de la commune et sur le site de l'office de tourisme à la page du camping. M. GIROUDON relaie sur le compte FB de la mairie. M. RAFIIE demande à être informé pour relayer sur le compte Instagram de la Commune. Il faudrait plus de moyens hors territoire. La question du nom du camping est abordée pour être plus

accrocheur que Camping Chez Favre ou camping municipal de Cublize et surtout être mieux référencé.

5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA BOULE VITALE POUR UN DEPLACEMENT EXTERIEUR EN COMPETITION NATIONALE

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention exceptionnelle faite par l'association la Boule vitale à la Commune. La Boule vitale a une équipe sportive qui évolue en Nationale 3. Cela nécessite des déplacements dans toute la France notamment en Normandie. Pour cette occasion un minibus doit être affrété, ce qui représente un certain coût pour une association communale de Cublize (dépenses pour le week-end à Dives sur Mer 2474€ et 400€ de participation des accompagnants). M. le Maire propose de verser une participation financière de la commune ce qui permettrait de ne pas creuser un déficit dans les comptes de l'association et de soutenir une équipe cublizarde de haut niveau.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- APPROUVE, à 6 voix POUR, 3 abstentions, le versement d'une participation financière exceptionnelle pour un montant de 1000,00 € pour couvrir les frais de déplacement de l'équipe sportive de le Boule vitale.
- 2- PRECISE que les crédits nécessaires à la présente délibération sont inscrits au budget communal.

6. AVENANT 3 AU MARCHE DE TRAVAUX N°2023-02 CONCERNANT LA RENOVATION THERMIQUE D'UN BATIMENT R+2 ET EXTENSION D'UN LOCAL COMMERCIAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération n°2024-03-04 du 1^{er} mars 2024 attribuant le marché de travaux n°2023-02 concernant la rénovation thermique d'un bâtiment R+2 et l'extension pour un commerce de proximité,

Vu la délibération n°2024-09-02 du 6 septembre 2024 portant sur l'avenant 1 du marché de travaux n°2023-02 concernant la rénovation thermique d'un bâtiment R+2 et l'extension pour un commerce de proximité,

Vu la délibération n°2024-11-05 du 8 novembre 2024 portant sur l'avenant 2 du marché de travaux n°2023-02 concernant la rénovation thermique d'un bâtiment R+2 et l'extension pour un commerce de proximité,

Considérant les différents ajustements de travaux à réaliser pendant l'exécution du marché,

Considérant les devis et les fiches de travaux modificatifs proposés par les entreprises et le maître d'œuvre,

M. le Maire propose au conseil Municipal d'accepter un avenant pour certains lots du marché n°2023-02 comme suit :

N° de lot	Intitulé du lot	Entreprise retenue	Montant total € HT	Avenant 1 € HT	Avenant 2 € HT	Avenant 3 € HT
01	VRD CURAGE DEMOLITION GROS ŒUVRE	MICHELLAND	97 917,45	12 106,97		
02	OSSATURE BOIS CHARPENTE ET FACADE BOIS ITE ETANCHEITE	MENUISERIES DU BEAUJOLAIS VERT	162 451,28	- 4 514,60	4 000,00	
03	MENUISERIES EXTERIEURES	MENUISERIES DU BEAUJOLAIS VERT	48 541,45			
04	FACADE RAVALEMENT	GIRARDET	22 220,18		-1831,60	-621.80
05	SERRURERIE	CHERPIN	16 892,96		-353,60	
06	PLATRERIE PEINTURE ISOLATION MENUISERIES INTERIEURES	VILLECOURT	89 888,16		289,80	
07	CARRELAGE FAIENCE CHAPE	MICHELLAND	29 500,91	- 2231,71	4 170,95	
08	PANNEAUX AGROALIMENTAIRES	PERRIER	21 620,00		- 4560,48	
09	CHAUFFAGE PLOMBERIE VENTILATION	PRADET DARPHIN	78 448,20		1 117,90	
10	ELECTRICITE	THEVELEC	36 801,58	3 439,51	4 974,86	
11	PHOTOVOLTAIQUE	THEVELEC	14 491,10		-4 312,71	
		Marché global	618 773,27	8800,17	3 495,12	-621.80

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1- APPROUVE, à l'unanimité, la signature de l'avenant pour le lot 04 du marché n°2023-02 comme proposé par M. le Maire ci-dessus.
- 2- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,
- 3- PRECISE que les crédits nécessaires à la présente délibération seront inscrits au budget principal.

7. DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET COMMUNAL 2024

Les nouvelles dépenses à inscrire ne nécessitent pas de décision modificative.

Dans la cadre de la nouvelle nomenclature comptable M57, mise en place au 01/01/2024, il est possible de faire des mouvements de crédits entre chapitres d'une même section tant que ceux-ci ne représentent pas plus de 7,5% des crédits de la section.

Pour information au conseil municipal :

Validation d'un devis pour changer la porte de la mairie à 5800€ TTC (crédits suffisants en fonctionnement au compte 615221 Entretien bâtiments publics)

Aucun crédit supplémentaire nécessaire au chapitre des charges du personnel (chapitre 012 en fonctionnement)

Nouvelles dépenses d'investissement : aménagement du chemin de Repierre 15.500€ TTC (crédits suffisants au chapitre 21 Immobilisations)

L'opération « « rénovation de l'ancienne poste » » nécessite une augmentation de crédits de 20.000€ sur le chapitre 23 immobilisations en cours. Le chapitre a suffisamment de crédits avec l'opération centre bourg.

- Aucune délibération nécessaire.

8. CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'AGENT PERISCOLAIRE

Vu le Code général de la fonction publique (CGFP) et notamment son article L 332-23.1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la diminution du temps de travail d'une ATSEM,

Considérant les effectifs d'élèves demi-pensionnaires de maternelle et la nécessité d'avoir un second agent périscolaire durant la pause méridienne pour la surveillance et l'aide aux élèves demi-pensionnaires de maternelle,

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'accroissement d'activité, à temps non complet, pour terminer l'année scolaire :

- Un poste d'agent périscolaire à 10,00 hebdomadaires annualisées (10/35é), du 1^{er} juillet au 31 août 2025. Des heures complémentaires pourront être effectuées et rémunérées.

M. le Maire précise les activités du poste alliant une mission de surveillance périscolaire pendant la pause méridienne de 12h00 à 13h45 et le nettoyage des locaux de l'école maternelle en fin de journée (16h45-17h45) et pendant les vacances scolaires.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. APPROUVE, à l'unanimité, la création d'un emploi non permanent pour accroissement d'activité tel que : un emploi d'agent périscolaire, à 10h00 hebdomadaires annualisées, du 1^{er} janvier au 31 août 2025, rémunéré dans le cadre des adjoints d'animation selon l'expérience du candidat.
2. CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
3. PRECISE que les crédits nécessaires à la présente délibération seront inscrits au budget communal 2025.

9. SYTRAL — AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE MOBILITE DES TERRITOIRES LYONNAIS

Conformément à la l'article L1214-28-2 du Code des Transports, M. Bruno BERNARD, Président de SYTRAL Mobilités, sollicite l'avis des conseils municipaux de son ressort territorial sur le projet de Plan de Mobilité des Territoires Lyonnais.

Les pièces du projet de plan ont été communiquées aux conseillers avec la convocation.

Après avoir débattu des documents, le Conseil Municipal **EMET un avis FAVORABLE** au projet de plan de Mobilité des Territoires Lyonnais proposé par le SYTRAL Mobilités.

10. INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALITE

Mme BATAILLY :

- Animation de Noël 2024 se fera sur la place de l'Europe par la Commune et à la salle des fêtes par l'école privée.
- Organisation de la fête de l'artisanat 2025 : il conviendrait d'ajouter une animation entre 17h et 22h dans l'attente du feu d'artifice.
- Distribution du bulletin municipal semaine 51
- Commission de la culture de la COR
- Une nouvelle foraine viendrait vendre des produits de beauté bio sur le marché en 2025.

Mme BORODINE :

- L'inventaire du patrimoine mobilier de l'église avec une commission du Diocèse de Lyon s'est terminé le 22 novembre.
- Réunion de l'équipe rucher avec les enseignants des deux écoles pour définir les actions de l'année 2025.
- Réunion COR des référents fonciers : informations sur la révision du SCOT, le commerce ambulant, Villages vers votre avenir.

M. RAFIIE :

- La revue trimestrielle du Département a connu des problèmes de distribution à Cublize.

M. PETIT :

- Difficulté de recrutement de personnel périscolaire à l'école privée. M. PETIT demande s'il serait possible d'accueillir les élèves de l'école en garderie et au restaurant scolaire.

M. LAURENT :

- La campagne de dératisation a bien fonctionné
- Commission voirie de la COR
- Devis pour aménagement d'un sentier autour du rucher
- Commencement des astreintes pour les agents
- Congé d'un agent technique pour raison familiale.

Mme BERTRAND :

- Subvention à l'Epicerie sociale de 910€ pour 2024
- Branches tombées sur la toiture d'un chalet.
- AG de CALYPSO
- Goûter des Aînés : besoin d'aide pour le rangement en fin d'après-midi.

Mme BOCHARD :

- Nouveau CME avec 10 conseillers / mise en place le 13/12/24
- Travaux école maternelle RDV avec l'architecte le 10/12/24.

M. GIROUDON :

- De bons retours positifs de la réunion de concertation publique
- Aménagement de la mare.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

7 décembre CubliNoël

14 décembre Goûter des Aînés

Vœux du maire dimanche 5 janvier à 11h00

Fermeture du secrétariat les mardis 24 et 31 décembre

Prochains conseils municipaux : à 20h30

17 janvier / 14 mars / 4 avril / 9 mai / Jeudi 5 juin / 4 juillet

Commission finances 1 : mercredi 19 février 20h00 (projet CFU 2024)

Commission finances 2 : jeudi 20 mars 20h00 (projet BP 2025)

Fin de la réunion à 23h00.

Le Maire



La Secrétaire de séance



